



## Maître-ss-e-s spécialistes

### Document de synthèse des questions liées à la fonction de MS

#### Horaire de la rentrée 2014

Le mélange de deux classes tenue par le seul MS: un système à abandonner?

Conditions pratiques de travail en classes entières: locaux peu spacieux, matériel en nombre insuffisant, etc.

Atteinte des objectifs du PER: on réduit l'espace créatif, l'équipement informatique n'existe pas (objectifs de formation générale du PER).

Est-ce qu'un développement du co-enseignement (titulaire-MS) sera possible?

Comment va se faire le partage des tâches? Evaluation des apprentissages dans les domaines concernés: par qui? Mieux tenir compte des besoins de tous dans les organisations de collaboration entre MS et titulaires.

Quel bilan retire-t-on des expériences menées de tenues de classes par les MS seuls?

#### Heures spécifiques

Elles sont complètement désorganisées...

Quel engagement dans les établissements vs heures spécifiques pour le canton ou pour le SCOP (pas simple de discerner ce qui relève de l'un ou de l'autre)?

Problème de la gestion des fours à céramique pour les MS AV; cela fait-il partie des heures spécifiques?

Gestion de plusieurs spectacles, fêtes de villages dans les établissements de campagne avec plusieurs bâtiments sur plusieurs communes (surcharge de travail), etc.

Quel contrôle, quel équilibre, quelle règle d'organisation? Cela change tout le temps! Il n'y a plus de directives sur ces questions.

Les camps font-ils partie des heures spécifiques? Et les cours J+S?

#### Coordinateurs pédagogiques responsables de domaines

Revoir leur rôle?

#### Polyvalence

Est-il possible d'être spécialiste en couture/travaux manuels/dessin ou musique/rythmique, sans dévaluer l'une ou l'autre de ces spécialisations? Quelles formations pour accéder à une éventuelle polyvalence et laquelle?

## **Matériel**

Reprendre la question de l'enveloppe à laquelle les MS ont droit pour du matériel à l'économat cantonal (particulièrement vrai pour les MS AV).

Les crédits sont en chute libre pour les MS couture.

Transport de la terre pour les MS AV: envisager une livraison dans les écoles?

## **Clé de répartition**

Pour garantir un meilleur taux horaire, pour que les collègues ne soient pas obligés de diminuer leurs heures (conséquences salariales et sur la rente de retraite) pour avoir une organisation réaliste (pas trop d'établissements, de classes, de bâtiments, etc.).

Comment éviter le scénario de l'an dernier, où les MS ont été joués contre les ECSP, où ils ont été parfois contraints de réorganiser leur horaire en fonction des choix d'équipe et non de leurs vœux d'emploi?

## **Les Arts et les enfants**

Organisation à reprendre complètement...

## **Formation continue**

Il faut plus de souplesse pour que les MS puissent prendre les cours qui vont leur rendre service et non pas seulement les cours qui leur sont "réservés".

## **Elaboration du projet et implication dans la vie d'équipe**

Oui s'ils sont concernés!!

Equilibre à trouver entre leur implication dans les écoles où ils travaillent et l'éparpillement quasi obligatoire de leurs lieux de travail.

Compatibilité entre l'implication des MS dans les écoles de musique ou les clubs de sport: difficile parce qu'il leur est imposé des TTC (où ils n'ont parfois rien à dire ou à faire, parce que les discussions ne les concernent pas). Cela est dommage au vu des apports pour les élèves.

Surveillances de récréation: comme les MS ne sont pas présents à toutes les récréations de tous les bâtiments qu'ils fréquentent, si en plus ils surveillent des récréations partout, cela pose un problème de contact avec les titulaires. Cela est dommageable pour les élèves, a fortiori s'ils tiennent les classes en l'absence des titulaires.

*SPG - le 15 janvier 2013*